



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MAI 2016 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 27  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 33



**Rapporteur : Monsieur le Député-Maire**

### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Christine BARBIER en tant que secrétaire de séance.

### ❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 29 février 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 29 février 2016.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

**Rapporteurs :** Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique  
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances  
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité  
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux  
Madame HINET, Conseillère Municipale déléguée au Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**A – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires (alinéa 3)
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5).

Dans le cadre de cette délégation, **trois décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2016.

**DECISION N° 1 DU 18 MARS 2016  
Exécutoire le 22 mars 2016**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

Location précaire et révocable d'une maison située 57 avenue de la République

Désignation d'un locataire : Mme LAGUIDE, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2018.

Perception d'un loyer : 550,00 € par mois.

**DECISION N° 2 DU 22 MARS 2016  
Exécutoire le 29 mars 2016**

**VIE CULTURELLE**

Ecole municipale de musique

Organisation d'un projet pédagogique « Toumback » du 18 au 23 avril 2016

Fixation du tarif comme suit :

- 5 € pour les enfants des classes qui participent au projet
- 2 € par enfant des classes qui participent aux ateliers-découverte.



DECISION N° 3 DU 7 AVRIL 2016  
Exécutoire le 11 avril 2016

#### DIRECTION DES FINANCES

Ouverture d'une ligne de trésorerie : souscription d'une convention auprès du Crédit Mutuel au regard des caractéristiques suivantes :

- Montant : 2 000 000,00 €,
- Durée totale : **1 an à compter de sa souscription**,
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné 1 mois + marge 0,70%,
- Frais de dossier : 1 000,00 €
- Frais de tirage = 0 €
- Commission de non utilisation = 0,05% de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

#### B - Modification de la délibération du 16 avril 2014 (n° 2014-04-101)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Délègue au Maire, pour la durée du mandat, les attributions énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 7 et 26 comme suit :

**alinéa 7** : de créer, de modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

**alinéa 26** : de demander l'attribution de subventions à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, étant précisé que la délégation susvisée est une délégation générale concernant toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense.

- 2) Précise que les règles de suppléance prévues dans la délibération initiale s'appliquent aux décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation,
- 3) Dit que les autres dispositions de la délibération du 16 avril 2014 modifiée par les délibérations des 17 septembre 2015 et 29 février 2016 restent inchangées.

#### ❖ Finances - Ouverture d'une ligne de trésorerie pour les budgets annexes – Souscription d'une nouvelle convention

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de retenir la banque ARKEA avec laquelle une convention sera conclue aux conditions suivantes :



- Montant : 3 000 000,00 €,
- Durée totale : 1 an à compter de sa souscription,
- Taux d'intérêt : TI3M (moyenne mensuelle des Euribor 3 mois) + marge 0,69%, index flooré à 0%,
- Base de calcul : exacte / 360 jours,
- Commission d'engagement : 1 500,00 €,
- Frais de tirage = 0 €,
- Commission de non utilisation : 0%.

2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 3 000 000,00 €,

3) Précise que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter de la date de signature de celle-ci.

#### ❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 11 mars et le 2 mai 2016**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

#### ❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 10 mai 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 10 mai 2016.

#### ❖ **Ressources Humaines – Etude et analyse des charges patronales – Constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Etienne de Chigny, La Membrolle-sur-Choisille, Rochecorbon, Parçay-Meslay, Tours et la communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes – Désignation du coordonnateur du groupement de commandes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Décide d'adhérer au groupement de commandes constitué en fonction de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 par la ville de Tours afin de confier à un prestataire la sécurisation et l'optimisation des charges patronales,

2) Approuve la convention constitutive relative aux modalités de fonctionnement du groupement,



- 3) Précise que le coordonnateur du groupement sera la ville de Tours,
- 4) Précise que la commission d'examen des offres sera celle du Coordonnateur de groupement, soit la ville de Tours,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence à signer ladite convention ainsi que tout acte pris en exécution de la présente délibération.

#### ❖ Ressources Humaines – Ecole municipale de musique – Indemnité pour travaux accessoires

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Crée un emploi de nature occasionnelle pour l'enseignement du piano pour une durée de 12 mois,
- 2) Autorise la mise en place d'un régime d'indemnités pour travaux accessoires en faveur de cet agent et d'en fixer le montant à la somme de 342,42 € brut pour l'intervention mensuelle du professeur de piano. Ce montant d'indemnités proposé évoluera en fonction de la valeur du point d'indice en vigueur au moment de la vacation et du nombre d'heures nécessaires au fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique,
- 3) Autorise l'agent pressenti à accomplir ce travail en dehors des heures légales effectuées au titre de son emploi principal.

#### ❖ Intercommunalité – Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents – Compte rendu de la réunion du comité syndical du jeudi 24 mars 2016

**Madame HINET** signale que, lors de cette réunion, les membres du comité ont approuvé à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2015. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 94 328,37 € et un excédent d'investissement de 71 783,23 € en tenant compte des restes à réaliser. Elle précise que pour 2016, 7 500,00 € seront versés à la commune de La Membrolle-sur-Choisille, commune siège, pour les frais de fonctionnement du syndicat.

Elle souligne que le montant global des contributions communales est fixé à 49 000,00 € qui représentent environ 50 % de baisse par rapport aux années précédentes. Pour Saint-Cyr-sur-Loire, la contribution passe de 17 300,00 € en 2015 à 8 785,00 € en 2016.

Le budget 2016 s'équilibre avec 512 600,00 € en section d'investissement et 164 180,00 € en section de fonctionnement. Le montant des travaux prévisionnels pour 2016 s'élève à 253 000,00 € dont 56 000,00 € pour la restauration et 197 000,00 € pour les études ouvrages, les diagnostics, les indicateurs de suivi, la communication et le poste du technicien rivière.

#### ❖ Intercommunalité – Syndicat Intercommunal des Eaux – Compte rendu de la réunion du comité syndical du jeudi 31 mars 2016

**Monsieur VRAIN** signale que lors de cette réunion a eu lieu le vote du budget primitif qui s'élève, pour l'exercice 2016, à 6 408 000,00 €, en augmentation de 0,83 % par rapport à 2015. Les membres du comité ont également approuvé les projets d'investissement 2016. Il précise que les travaux de rénovation du réseau (linéaire de canalisation de 1960 mètres) représentent 620 000,00 € avec la réfection de 111 branchements.



❖ **Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 2 mai 2016**

Madame LEMARIÉ signale que lors de cette réunion les délibérations suivantes ont été adoptées :

- Evolution des tarifs des transports urbains 2016-2017. Certains tarifs évolueront à partir du 1<sup>er</sup> août 2016.
- Soutien financier aux actions de l'école supérieure des beaux-arts de Tours.
- Délégation de service public pour la gestion du centre aquatique Carré d'ô : le prestataire choisi est Prestalis pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- Tourisme : attribution d'un fonds de concours de 10 000,00 € à la commune de Berthenay pour la mise en valeur de la grange aux moines et à la ville de Rochecorbon pour la manifestation « Histoire dans la rue ».
- Plusieurs demandes de fonds de concours ont été enregistrées dont celles de Saint-Cyr, pour un programme de voirie et la construction d'un bâtiment d'archives.
- Mutualisation : création d'un service commun de fourrière animale car la SPA de Luynes qui assure le gardiennage des animaux capturés n'exercera plus cette mission à partir du 1<sup>er</sup> juillet.
- Finances : attribution d'un fonds de concours aux communes pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (1 450,00 €/an/emplacement pour les communes bénéficiant de l'aide de l'Etat et 1 850,00 €/an/emplacement pour les communes ne bénéficiant pas de l'aide de l'Etat).

Elle signale qu'ensuite Monsieur BRIAND, Président de l'agglomération, a parlé du projet de transformation en métropole.

Monsieur BRIAND, explique qu'un bon débat a eu lieu à cette occasion, avec de nombreuses interventions. Il signale qu'une nouvelle commission générale des élus communautaires sera organisée sur le contenu et les ambitions politiques de la métropole d'ici fin juin et une autre, à la rentrée, sur le schéma prospectif des mobilités.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du lundi 2 mai 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION**

Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales  
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal délégué à la Vie Culturelle

❖ **Culture - Adhésion à l'association « Ciné Off »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire à adhérer à l'association Ciné Off (Montant de la cotisation annuelle : 10 €).

❖ **Culture - Association « La Clef des Chœurs » - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire à verser une subvention de 300,00 € à l'association « La Clef des Chœurs ».

❖ **Vie Sociale - Mise à disposition des locaux du Centre de Vie Sociale – Convention avec la Croix Rouge dans le cadre de l'épicerie sociale itinérante**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un local au sein du Centre de Vie Sociale André Malraux (cuisine et annexes) au profit de l'association de la Croix Rouge Française, Délégation Départementale de l'Indre-et-Loire,
- 2) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Adjoint au Maire délégué à la vie associative, à signer ladite convention avec l'association de la Croix Rouge Française, Délégation Départementale de l'Indre et Loire.

❖ **Vie Sociale – Association « Combattre la paralysie » - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le versement d'une subvention de 150,00 € à l'Association « Combattre la paralysie ».

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 18 avril 2016**

**Madame JABOT** signale que lors de ce conseil d'administration un nouveau projet de convention a été signé avec SOS Relations Enfants pour les ateliers parentalité. Par ailleurs, elle souligne la réussite du repas des séniors le 2 avril avec une très belle prestation de l'école municipale de musique ainsi que la réussite du projet Toumback de l'école de musique avec la tenue de 2 spectacles. De plus, elle signale qu'a eu lieu un moment de convivialité à la nouvelle résidence sociale Konan pour accueillir les nouveaux locataires qui sont ravis de leur appartement. Elle rappelle la prochaine séance de Ciné Off le 19 mai avec le film « La passion d'Augustine » et la prochaine séance de l'université du temps libre le 2 juin avec le thème « Faut-il avoir peur de la Chine ? ». En ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage, elle souligne la nécessité de nombreux rappels au fonctionnement de l'aire.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 26 avril 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.



**ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT**

Rapporteurs : Madame BAILLEREAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement,  
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances

❖ Enseignement - Sorties scolaires de 1<sup>ère</sup> catégorie – Attribution des subventions par école en fonction des projets

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de verser sur le compte de chaque coopérative scolaire la somme correspondant à la subvention proportionnelle au nombre d'élèves dans leur établissement, à savoir :

Ecoles	Nombre d'élèves	Montant de la subvention
Engerand	265	808,25 €
Charles Perrault	136	414,80 €
Jean Moulin	73	222,65 €
République	99	301,95 €
Périgourd maternelle	88	268,40 €
Périgourd primaire	221	674,05 €
Honoré de Balzac et Anatole FRANCE	133	405,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>1015</b>	<b>3 095,75 €</b>

❖ Enseignement - Participation financière au fonctionnement des Réseaux d'Aide aux Elèves en Difficulté (RASED) – Convention avec les communes de la circonscription de Saint-Cyr AIS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention proposée.

❖ Enseignement - Mise à disposition des locaux de l'école République au profit de l'association « CROCC » pour l'organisation d'une fête de quartier – Convention de mise à disposition des locaux

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de ladite convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école élémentaire République au profit de l'association CROCC pour y organiser une fête de quartier.

❖ **Jeunesse - Accueil de Loisirs sans Hébergement du Moulin Neuf – Accueil des enfants de la Membrolle-sur-Choisille**

**A – Convention de partenariat**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention proposée,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**B – Création de catégories tarifaires**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le principe de la création de cette grille tarifaire.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 27 avril 2016**

**Monsieur MARTINEAU** rappelle deux manifestations sportives à venir, à savoir : Europousse (tournoi de football) les 14 et 15 mai et la ronde de la Choisille (course à pied) le 5 juin 2016.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE  
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

**Rapporteur :** Monsieur MARTINEAU, Huitième adjoint  
Monsieur VRAIN, Neuvième adjoint délégué à la gestion des cimetières

❖ **ZAC du Bois Ribert – Modification du programme des équipements publics**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la modification du programme des équipements publics, à savoir le prolongement de la rue Mireille Brochier de 86 mètres linéaires environ avec une noue de collecte avec stockage et trois nouveaux luminaires,
- 2) Précise que cette décision fera l'objet des formalités de publicité imposées par l'article R.311-9 et R.311-5 du Code de l'Urbanisme : elle sera affichée pendant un mois en mairie, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et cette décision sera en outre publiée au recueil des actes administratifs.

#### ❖ ZAC Charles de Gaulle

##### A – Approbation du dossier de Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Constate la nécessité de recourir à l'expropriation pour utilité publique afin de réaliser la ZAC Charles de Gaulle,
- 2) Approuve le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la ZAC Charles de Gaulle,
- 3) Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à l'Urbanisme à mettre en œuvre la procédure de DUP et notamment à solliciter du Préfet :
  - l'ouverture d'une enquête publique préalable à la DUP (portant sur l'utilité publique de l'opération).

##### B – Approbation du dossier préalable à l'enquête parcellaire de la ZAC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le dossier préalable à l'enquête parcellaire de la ZAC Charles de Gaulle,
- 2) Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à l'Urbanisme à mettre en œuvre la procédure d'enquête parcellaire préalable à l'édition de l'arrêté préfectoral de cessibilité et notamment à solliciter du Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire.

#### ❖ ZAD Ménardière-Lande-Pinauderie – Renouvellement du délai de validité de la ZAD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de solliciter du Préfet d'Indre-et-Loire le renouvellement du délai de validité de la ZAD Ménardière-Lande-Pinauderie, (pour une durée de 6 ans),



2) Autorise le Maire ou son Adjoint délégué à l'Urbanisme à effectuer toutes les démarches en ce sens.

❖ **ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie - Domaine public – tranche 1 – partie économique – Désaffectation et constatation de déclassement d'une emprise du domaine public dans le domaine privé de la commune le long du boulevard André-Georges Voisin**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte de la désaffectation de l'emprise d'environ 142 m<sup>2</sup> (sous réserve du document d'arpentage) située entre la rue de la Fontaine de Mié et la parcelle AH n° 113, au nord de la parcelle cadastrée AH n° 110, le long du boulevard André-Georges Voisin,
- 2) Constate son déclassement dans le domaine privé de la commune, sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies actuelles et futures de la ZAC,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles.

❖ **Révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Val de Tours – Val de Luynes – Avis sur projet arrêté**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques (PPRI) du Val de Tours – Val de Luynes tel que présenté dans le cadre de l'enquête publique.

❖ **Effacement des réseaux de télécommunication – rue Fleurie dans sa section entre les rues Roland Engerand et Henri Bergson - Engagement financier – Conventions avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire pour la réalisation de travaux de génie civil en coordination et pour la délégation de maîtrise d'ouvrage – Demande de fonds de concours au SIEIL**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant de 57 217,22 € dont 8.629,74 € de TVA prévu dans l'estimatif sommaire, pour la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'effacement du réseau de télécommunication réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, rue Fleurie, section entre les rues Roland Engerand et Henri Bergson,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention relative à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la mise en souterrain des réseaux télécommunications de cette section de rue,



- 3) Donne son accord pour la conclusion avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire d'une convention pour la réalisation de travaux de génie civil en coordination relative à la mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications de cette section de rue,
- 4) Demande au SIEIL le versement d'un fonds de concours d'un montant de 6 823,74 € au titre des travaux liés aux tranchées techniques,
- 5) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes qui organiseront les relations entre les parties et tous les actes y afférant.

❖ **Effacement des réseaux de télécommunication rue Roland Engrand entre les n° 21 et 43 (section Fleurie/du bocage) – Engagement financier et proposition de convention avec Orange**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Valide le montant de 2 572,56 € nets, pour la participation financière de la commune de Saint-Cyr-sur-Loire en vue de l'effacement des réseaux de télécommunication réalisé par Orange, rue Roland Engrand, entre les rues Fleurie et du Bocage,
- 2) Donne son accord pour la conclusion avec Orange d'une convention relative à la mise en souterrain des réseaux de télécommunications de cette section de rue,
- 3) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante qui organisera les relations entre les parties pour la réalisation des travaux de génie civil en coordination et toutes les pièces afférentes.

❖ **Allée du Parc, allée des Hêtres et rue de la Mairie : mise en séparatif des réseaux d'assainissement**

**A – Résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet INEVIA**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Résilie le marché de maîtrise d'œuvre n°2006-19 conclu avec le cabinet Inevia de Tours,
- 2) Précise que compte tenu du courrier du maître d'œuvre, aucune indemnité ne sera versée au titulaire du Marché.

**B – Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en séparatif réseau eaux usées et eaux pluviales - Constitution d'un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Tour(s) Plus et la ville de Saint-Cyr-sur-Loire - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes - Désignation du coordonnateur du groupement de commandes - Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention de groupement**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'adhérer au groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus et la ville de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Accepte que la ville de Saint-Cyr-sur-Loire soit le coordonnateur de ce groupement de commandes,
- 3) Adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- 4) Autoriser, au nom de la commune, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

❖ **Complexe sportif rue de Preney – Avenant de transfert à la convention signée avec Bouygues Télécom portant autorisation pour l'installation et l'exploitation d'un relais de téléphonie mobile au profit de la société FPS Towers**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Agrée la société FPS Towers en tant que concessionnaire des droits et obligations de Bouygues Télécom nés de la convention conclue entre la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire et Bouygues Télécom autorisée par délibération du 9 septembre 2002 et signée le 16 septembre 2002,
- 2) Accepte les termes de l'avenant de transfert de la société Bouygues Télécom à la société FPS Towers, dont le siège social se situe 1 rue Eugène Varlin à Malakoff (92240),
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint à signer cet avenant et toutes pièces relatives à cette affaire.

❖ **Cimetière municipaux – Modification du règlement intérieur – Avenant n° 1**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de cet avenant,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

❖ **Cessions foncières – boulevard Alfred Nobel – Cession de la parcelle AI n° 6 sise au lieudit La Rabelais au profit de la société NAXITIS LEASE IMMO**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Rectifie la vente contenant acquisition par la commune de Saint-Cyr-sur-Loire de la SCI DU DOMAINE DE LA RABLAIS, en date des 23 janvier et 4 février 1992, pour que la parcelle cadastrée section AI n°6 soit cédée à la commune de Saint-Cyr-sur-Loire,



- 2) Décide de céder la parcelle AI n° 6 (7 m<sup>2</sup>) sise lieu-dit de la Rabelais, au profit de la société dénommée NATIXIS LEASE IMMO,
- 3) Précise que cette acquisition se fait au prix net de 50,00 €,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction des actes authentiques ci-dessus énoncés, le cas échéant, en collaboration avec les notaires des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 25 avril 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Questions orales – Enseignement : Regroupement des collèges de Saint-Cyr-sur-Loire – Projet de création d'un nouveau groupe scolaire**

Envoyée le 2 mai pour la séance du conseil municipal du lundi 9 mai 2016.

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, adopté par délibération du 26 mai 2014,

Vu l'article 7 du règlement relatif aux questions orales,

Messieurs Alain FIEVEZ, Patrice DESHAIES, Mesdames Marie-Hélène PUIFFE et Ingrid de CORBIER, conseillers municipaux de la liste « Saint-Cyr Plurielle » adressent à Monsieur le Maire de Saint-Cyr-sur-Loire la « question orale » suivante :

« Monsieur le Maire,

Le 12 octobre 2015, en commission générale, vous annoncez le regroupement des collèges de Saint-Cyr-sur-Loire à la Béchellerie selon la volonté de l'Inspection Académique, du Conseil Départemental et accord de votre part. Ce regroupement était énoncé pour septembre 2016. Cela permettrait de créer un groupe scolaire primaire à la place du collège Bergson que vous prévoyiez pour septembre 2017.

Le 04 novembre 2015 confirmation de ces volontés et présentation d'un premier dossier technique et chiffrage de la transformation de Bergson en groupe scolaire primaire.

Début 2016 le transfert du collège Bergson était reporté à la rentrée 2017.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Annulation ? Report sine die ?

S'il y a incertitude du côté du Conseil Départemental, il y a des certitudes de votre côté : vous n'envisagez pas de garder l'école maternelle Jean Moulin dans l'espace que vous qualifiez « cœur de ville 2 ».



Un nouveau groupe scolaire incluant Jean Moulin et les trois autres écoles (République, Anatole France, Honoré de Balzac) s'avère judicieux, dites-vous régulièrement.

A quel endroit ? Parc de Montjoie ? A la place de l'école République ?...

Quelle information envisagez-vous de donner aux habitants de Saint-Cyr, aux parents, aux enseignants, aux élèves ? (Souhaitez-vous que nous prenions en charge cette information, comme la dernière fois ?)

En vous remerciant à l'avance pour votre réponse précise.

Bien sûr, nous sommes preneurs de toute information sur les études préalables, les esquisses possibles et les ébauches incertaines que les services municipaux pourraient élaborés. »

**Réponse de Monsieur BRIAND, Député-Maire :**

**Monsieur BRIAND** rappelle l'existence des 2 collèges qui accueillent à peine 600 enfants pour une capacité de 1200 enfants. Il signale qu'il était prévu d'étudier la possibilité de récupérer l'ossature du collège Bergson, dont la commune est propriétaire, dans le cas où il serait possible de rassembler les collégiens au collège de la Béchellerie. L'accord de la ville pour cette étude a été donné au Département à l'automne 2015.

Il explique qu'une étude diligentée par le Département est en cours sur la fréquentation du nombre de collégiens afin d'arrêter une position définitive. Il rappelle qu'environ 850 logements vont être construits dans le nouveau quartier de la Ménardière et qu'il s'agit donc de voir cela avec prudence. Il signale que les résultats de l'étude sont prévus normalement pour le mois de juin. Si les résultats annoncent une baisse de fréquentation et de réorientation des 120 élèves qui proviennent de communes voisines, le projet sera viable. Si les études démontrent une petite augmentation ou une continuité, il s'agira de conserver les deux établissements. La solution de repli sera alors le terrain de Montjoie qui avait été acquis dans cet esprit en 1993.

Il signale que normalement les réponses devraient être apportées d'ici l'été. Dans le cas où les deux collèges devraient être conservés le troisième groupe scolaire serait construit sur le terrain de Montjoie car le terrain de l'école République est trop petit. Une première tranche pourrait alors débuter l'an prochain.

**Monsieur FIEVEZ** demande quand le Conseil Départemental donnera une réponse claire. Il rappelle l'engagement fort de Monsieur COUTEAU l'an dernier mais il souligne le silence d'aujourd'hui sur le sujet. Il explique qu'il n'y a jamais eu de vote au Conseil Départemental.

**Monsieur BRIAND** répond que le Conseil Départemental a voté 20 000 € pour pouvoir payer cette étude dont les résultats sont normalement prévus avant l'été, ce qui pourrait permettre à la commune de se prononcer sur un projet dès la rentrée.

Le Maire,

Philippe BRIAND.